

Sécurité routière : des contrôles renforcés en période de fêtes et de vacances



Sécurité routière : des contrôles renforcés en période de fêtes et de vacances

Traditionnellement, les fêtes de fin d'année génèrent d'importants flux de circulation pendant la période des vacances scolaires et particulièrement autour des fêtes de Noël et du Nouvel An. Cette période est généralement marquée par un pic de l'accidentalité, notamment dû à la saison hivernale qui entraîne une baisse de la luminosité mais également à la consommation d'alcool durant les fêtes.

Lorsque les routes sont mouillées, verglacées ou enneigées, les conditions de circulation sont évidemment plus difficiles. Si vous ne pouvez pas faire autrement que de prendre votre véhicule, veillez à avoir des équipements adaptés et à adapter votre conduite.

Les chiffres dans le Gers

L'accidentologie est en hausse dans le département depuis le début de l'année, avec une augmentation des accidents graves avec davantage de blessés et de tués. Le nombre de décès cette année est déjà plus élevé que sur la totalité de l'année 2023 (13 morts).

* chiffres du 1er janvier au 16 décembre

Bilan au 17 décembre 2024	Depuis le 1er janvier		Variation	12 mois glissants		Variation	N-1 2023
	En 2023	En 2024		2022-2023	2023-2024		
Accidents	122	140	+15 %	129	144	+11 %	126
Blessés	150	175	+17 %	160	180	+12 %	155
Tués	12	16	+4(*)	13	17	+4(*)	13

Zoom sur l'opération carton jaune

Afin de poursuivre l'action engagée dans la lutte contre l'insécurité routière en 2024 et de sensibiliser les usagers de la route à la veille des vacances d'hiver, une nouvelle opération de contrôle routier avec proposition de stage de sensibilisation alternatif à la verbalisation est proposée aux automobilistes.

Cette action est destinée :

à sensibiliser un maximum d'usagers par le biais d'une action de prévention dans le domaine de la lutte contre l'insécurité routière

à déceler les comportements dangereux et réprimer sans faiblesse les infractions génératrices d'accidents

Elle consiste à proposer une alternative aux poursuites pour certaines infractions, comme des petits excès de vitesse, le non-respect des distances de sécurité, la conduite avec un kit main-libre, l'absence de clignotant...

Les contrevenants ont le choix entre la contravention ou la participation sur place à 3 ateliers de sensibilisation (simulateur de freinage, sensibilisation aux conduites addictives et échanges sur les conséquences des accidents de la route).

Des contrôles renforcés

À l'approche des fêtes de fin d'année, période propice à la consommation d'alcool, le préfet rappelle à tous les conducteurs l'incompatibilité entre alcool et conduite.

En cas de consommation d'alcool, adoptez le « réflexe éthylo-test » pour vous assurer de votre aptitude à conduire ou faites confiance à votre SAM, « celui qui conduit, c'est celui qui ne boit pas ».

Les forces de l'ordre restent pleinement mobilisées pour lutter contre les comportements à risque au volant. Ainsi, les opérations de contrôles vont s'intensifier sur le département, notamment durant toute la période des vacances scolaires et aucune tolérance ne sera accordée aux conducteurs dangereux.

Période hivernale : prudence et vigilance sur les routes

Conduire en présence de verges

Sur les routes de campagne en hiver, les plaques de verglas sont fréquentes et difficiles à repérer. Un panneau spécifique signale parfois les zones à risques, toutefois soyez vigilants, surtout si vous traversez des zones ombragées et humides.

Il est indispensable de remplir le réservoir du liquide lave-glace avec un produit antigel, de vérifier les pneus, mais aussi le bon fonctionnement de la batterie et des systèmes d'allumage, d'alimentation, de dégivrage et de chauffage.

Conduire en présence de neige

Réduisez votre vitesse, respectez les distances de sécurité et laissez toujours la priorité aux engins de déneigement et de salage.

En cas de chute de neige, **les feux de brouillard avant** peuvent remplacer ou compléter les feux de croisement. **Les feux de brouillard arrière** peuvent également être utilisés en cas de forte chute de neige.

Depuis 1er novembre 2021, chaînes ou pneus hiver sont obligatoires en zones montagneuses.

Photo : opération carton jaune à Vic-Fezensac jeudi 19 décembre